



LE PROJET ÉOLIEN DU CHÊNE CAUDET

Agir en étant responsable de notre environnement

Depuis qu'elle a été sollicitée en 2020 par des sociétés privées de développement de parcs éoliens pour le site du Chêne Caudet, la municipalité de Loireauxence s'attache à faire valoir la voix du territoire pour encadrer et orienter les initiatives de projets exclusivement privés. Elle a promu une démarche de co-construction pour valoriser au mieux les atouts du projet, dans l'intérêt du territoire : création d'une instance citoyenne (2021), délibération en conseil municipal (2023), cahier des charges des attendus communaux, co-organisation d'une réunion publique (2024), participation aux comités de pilotage des acteurs. Ce supplément spécial présente l'état d'avancement du projet, et laisse la parole aux différentes parties prenantes.

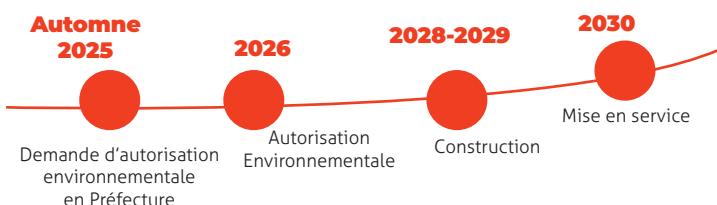


VALOREM, spécialiste de l'énergie éolienne

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 540 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs éoliens, solaires et hydroélectriques.

Entreprise à mission, le Groupe VALOREM oeuvre à une transition énergétique durable et solidaire. Au travers de différentes actions, VALOREM veille à maximiser les impacts positifs de ses installations sur les territoires et la société.

Planning prévisionnel du projet



Un projet constitué de 4 éoliennes

CHIFFRES CLÉS

4 éoliennes
de 4,2 MW chacune

23 GWh/an
Production moyenne

16,8 MW
Puissance totale

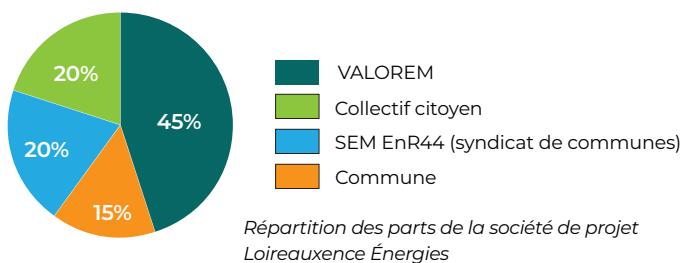
5 000 foyers alimentés en électricité,
l'équivalent des habitants d'Ancenis
Un foyer (2 adultes et 2 enfants) consomme ~4559 kWh/an

150 m
Hauteur maximale en bout de pale

9 600 tonnes de CO₂ évitées par an
À production identique, comparé à une centrale à gaz (source RTE)

L'investissement du territoire

Dans le développement de ce projet, VALOREM s'engage à partager la gouvernance de la future société de projet "Loireauxence énergies" avec des citoyens et la collectivité, selon la répartition suivante :



L'étude de faisabilité technique et environnementale

Réalisée par des experts indépendants, cette étude a analysé les spécificités du territoire au travers de différentes thématiques. En prenant en compte les enjeux ainsi identifiés, toutes les parties prenantes ont défini les caractéristiques du projet (nombre, type et emplacement des éoliennes...). L'implantation choisie intègre les contraintes techniques de l'armée ainsi que les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État.



L'étude de raccordement au réseau électrique a identifié la possibilité de se raccorder sur le futur poste source "Est Loire Atlantique", situé au sud du projet.



Le potentiel de vent a été calculé à partir des données générées par un mât de mesure, installé sur site de mai 2023 à août 2004. Les vents dominants viennent du sud-ouest, d'une vitesse de ~23,7km/h à 100m de hauteur, ce qui est très favorable.

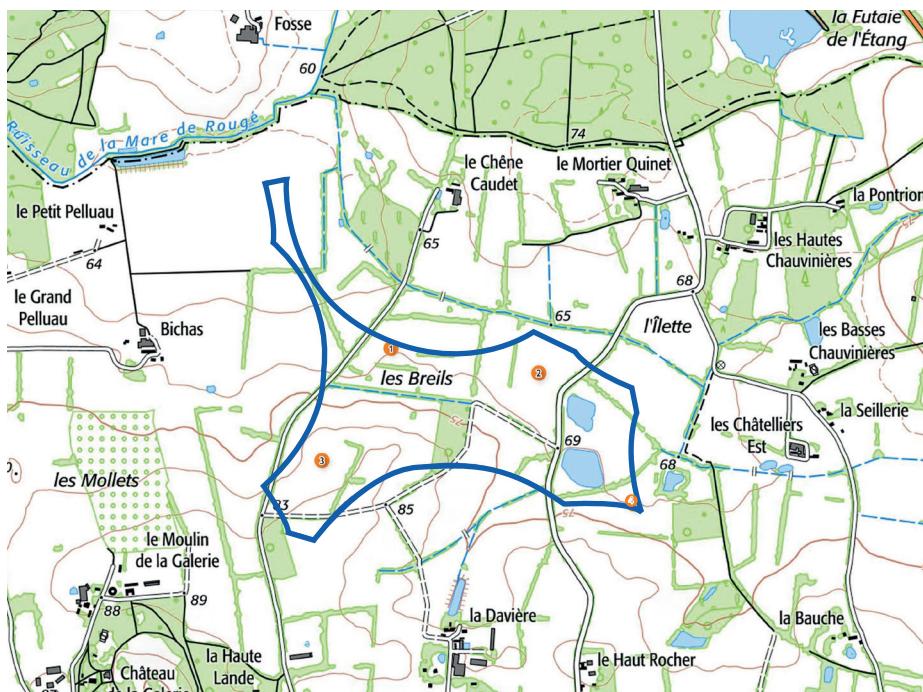


L'étude acoustique a analysé le bruit ambiant depuis des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes a ensuite été simulée pour s'assurer du respect de la réglementation.



L'étude environnementale

a porté sur la faune (oiseaux, chauves-souris...), la flore et les zones humides. Afin de préserver l'activité des chauves-souris, les éoliennes pourront être arrêtées la nuit, dans certaines conditions (vitesse du vent, température, pluviométrie et période de l'année).



L'étude paysagère

Afin de favoriser l'intégration paysagère du projet, les différentes parties prenantes ont privilégié une implantation en trapèze qui réduit l'effet de chevauchement visuel entre les rotors et permet des interdistances plus grandes entre les éoliennes. La possibilité d'une implantation à 6 éoliennes a été écartée.

Implantation du parc éolien

● Éoliennes
■ Zone du projet

Photomontage du projet

L'impact visuel du projet est simulé grâce à des photomontages représentant le nouveau paysage avec les éoliennes. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principaux enjeux relevés dans l'analyse paysagère. Ils permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation, son ancrage dans le site et les différents rapports d'échelle.



À la sortie ouest de Lasseron, une fenêtre de vue s'ouvre sur l'ensemble du parc, dans les haies bordant la RD8 et les habitations. Cette vue est uniquement possible au niveau de l'entrée du champ. Depuis la route et pour un observateur mobile, la fenêtre de vue est en effet furtive. La haie filtre fortement les vues depuis la route et le projet apparaît ponctuellement.

Un projet citoyen partagé

Le projet éolien du Chêne Caudet est un projet citoyen. Qu'est ce que cela signifie ?
Les citoyens de Péicles vous expliquent.



<https://asso-pericles.fr/>

"Les citoyens ne se sont pas lancés tout seuls dans ce projet. C'est avec la commune, la SEM (Société d'Économie Mixte) EnR 44 et VALOREM qu'ils participent activement. Tous les habitants qui le souhaitent sont les bienvenus. C'est un projet de grande envergure. Pour cela, un collectif citoyen s'est constitué et est accompagné par l'association d'Ancenis EOLA, qui a déjà plusieurs expériences dans ce type de projets. Nous sommes confiants, avec, en plus, l'appui et le professionnalisme de la SEM EnR44 ; l'intérêt du territoire n'est jamais oublié.

Nous avons aussi la chance d'être accompagnés par RÉCIT, le réseau des énergies renouvelables locales et citoyennes en Pays de la Loire. Les citoyens suivent des formations afin de gagner en compétences dans les différents domaines utiles à ce projet. Ainsi le collectif a créé l'association PERICLES (Pour Échanger et Réfléchir aux Initiatives Citoyennes, Locales, Environnementales et Sociales), afin de rester à disposition des habitants pour répondre à leurs questions ou les aider à investir ou s'investir dans le projet. C'est tout du moins le rôle de la commission Énergies Renouvelables de l'association. Elle a également d'autres objectifs en parallèle avec ses commissions "Patrimoine naturel" et "Réduction des déchets"."

Dans un projet éolien citoyen, les citoyens ne sont pas de simples "consultés" mais de véritables acteurs et bénéficiaires du projet. Leur rôle est central et se décline principalement **à trois niveaux** :

1) Co-développement et gouvernance partagée

Contrairement aux projets développés uniquement par un groupe privé, ce projet citoyen se caractérise par une gouvernance locale et démocratique.

Nous, les citoyens, avec la commune de Loireauxence, la SEM EnR44 et VALOREM, avec chacun nos compétences, nous participons à toutes les décisions, comme par exemple l'implantation et la puissance des machines ; notre connaissance du territoire a permis de limiter les impacts (choix des itinéraires des accès, préservation des haies, moindre impact sur les cultures, préservation des zones humides...).

C'est ainsi que deux citoyens, Emmanuel et Philippe, ont été missionnés pour participer à la co-écriture d'un protocole de partenariat, depuis un an via une vingtaine de comités de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires. Chaque décision est prise et sera prise de manière transparente avec l'accord des différents acteurs.

C'est aussi dans cette phase que nous avons pu constater le travail titanique des naturalistes quant aux études environnementales (rien que ce dossier fait 360 pages !). Ces études permettent de connaître l'environnement autour du projet et surtout de le respecter en minimisant tous les impacts. C'est aussi le regard des citoyens qui permet cela.

2) Investissement participatif

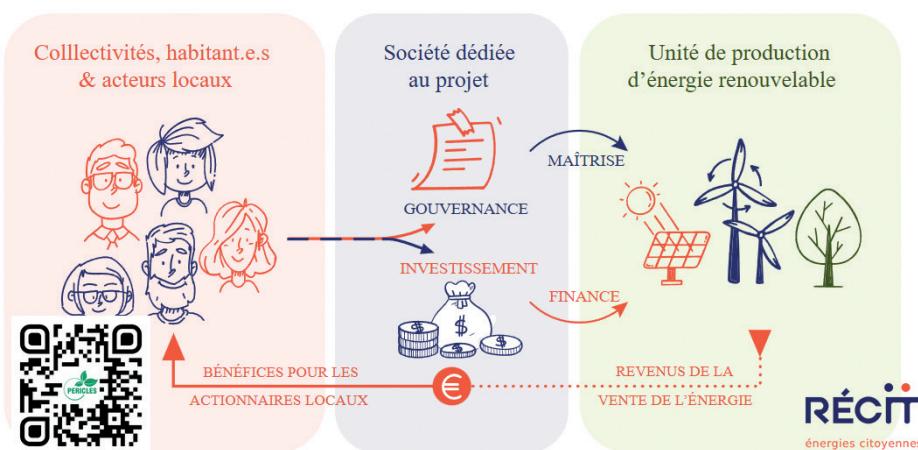
C'est l'une des spécificités majeures. Les citoyens ont la possibilité d'investir directement dans le projet.

Ils pourront alors se réunir dans une société locale, qui intègre aussi bien des particuliers que des associations ou des entreprises locales.

Nous organisons des levées de fonds. Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'association Péicles : asso-pericles.fr

À chacun sa raison d'investir dans ce projet : **être acteur de la transition énergétique, réaliser sa compensation carbone, investir dans un projet de production locale d'énergie renouvelable, faire de ce projet un projet à gouvernance partagée, favoriser tout simplement le fait que le projet soit citoyen...**

"Comme vous le voyez, vous pouvez être acteur de la transition énergétique !"



3) Bénéfices territoriaux et sensibilisation

Si nous obtenons l'autorisation environnementale et après la mise en exploitation, le projet prévoit un fonds alimenté par une partie des bénéfices (1% du Chiffre d'affaires avec un minimum de 15.000 €), dédié au financement d'initiatives citoyennes locales : projets environnementaux, culturels, sociaux, etc.

Cela encourage l'engagement des habitants et dynamise la vie associative. Le projet devient un outil pédagogique pour sensibiliser les habitants, notamment les plus jeunes, aux enjeux des énergies renouvelables et du développement durable. Déjà de nombreuses idées autour des économies d'énergies, de la biodiversité, du développement local ou encore sur la sensibilisation ont été proposées par les habitants.

"Faites comme Stéphane, Guillaume, Philippe, Clovis, Vincent, Xavier, François, Maryline et Bénédicte... proposez aussi vos idées !"

"Comme vous le voyez, tout le monde pourra bénéficier des retombées !"

Label Qualité "Énergie Partagée"

Nous en sommes fiers, ce projet a déjà obtenu le label qualité "Énergie Partagée".



Bien sûr vous entendez parler de la transition énergétique, des énergies renouvelables, des prix de l'électricité, mais tout cela reste un peu flou.

Voici quelques vidéos qui pourront vous aider à mieux comprendre cela (QR codes sur les images ci-dessous).



"Nous avons besoin de vous !"

Particuliers, associations ou entreprises locales, intégrez la société citoyenne lors des levées de fonds. Vous avez des idées d'actions sur le territoire, faites nous en part. Tout le monde est bienvenu ! Vous avez la moindre question, contactez-nous !

Par téléphone : Michel (07 87 30 66 15), Jean-Claude (06 10 49 23 50), Emmanuel (06 13 53 56 26), Xavier (06 82 78 10 99), Vincent (06 07 80 82 78) ou Maryline (06 40 76 38 11)

Par e-mail : contact@asso-pericles.fr

Retour sur la délibération du conseil municipal : 30 juin 2025

<https://www.loireauxence.fr/vie-municipale/conseil-municipal/>

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal se prononce sur la place que la commune occupera dans la société de développement du projet intitulée Loireauxence Energies, au prorata de 15 % des parts du capital, pour être partie prenante de la gouvernance dans la phase de développement jusqu'à l'autorisation administrative purgée de tout recours. Il est prévu qu'aucune décision ne puisse être prise par VALOREM sans un soutien d'au moins un des acteurs du territoire (collectif citoyen, SEM EnR 44 ou municipalité). Suite à cette phase de développement, si le projet obtient l'autorisation définitive, un nouveau passage en conseil municipal permettra aux élus de se prononcer sur la participation communale à l'exploitation du parc éolien, pour laquelle la décision du 30 juin ne l'engage pas.

Délibération ADOPTÉE